



Le numérique au service des Girondins

COMITÉ SYNDICAL

RÉUNION DU 12 DÉCEMBRE 2011 à 18:30

Sous la présidence de Monsieur le doyen d'âge

Présents :

Mme Anne-Marie KEISER (Présidente), Mr Alain RENARD (Vice-Président), Mr Bernard LAURET (Vice-Président), Mr Bernard DUSSAUT (Titulaire), Mr Christian MUR (Titulaire), Mme Isabelle SALIS (Suppléante), Mr Emmanuel MOULIN (Titulaire), Mr Jean-Luc LAMAISON (Titulaire), Mr Jean-Claude ORUEZABAL (Titulaire), Mr Benoît GHEYSENS (Titulaire), Mr Christian PASQUET (Suppléant), Mr Xavier PITON (Titulaire), Mr François RAYNAUD (Suppléant), Mr Jeannot PEISINO (Suppléant), Mr Yves LECAUDEY (Titulaire), Mr Martial MIGNET (Titulaire), Mr Bernard FRAICHE (Titulaire), Mr Patrick MEIFFREN (Titulaire), Mr Grégory JOSEPH (Titulaire), Mr Didier OCHOA (Titulaire), Mr Jean-Michel JACQUELIN (Titulaire), Mr Nicolas TARBES (Titulaire), Mr Jean-Bertrand SEINTOURENS (Titulaire), Mr Jean-Pierre LEAL (Suppléant), Mr Georges LAYRIS (Titulaire), Mr Alain QUEYRENS (Titulaire), Mr Alain SEBRECHT (Titulaire), Mr Jean FAVORY (Suppléant), Mr Philippe BOISSONNEAU (Titulaire), Mr José BLUTEAU (Titulaire), Mr Georges BERNARD (Titulaire), Mr Jean BUNGERT (Titulaire), Mr Jean CLAVERIE (Titulaire), Mr Francis DUSSILLOLS (Titulaire)

()

DÉLIBÉRATION N°20111214_010

BUDGET ANNEXE "AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE"- DÉCISION MODIFICATIVE N°1

www.girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N°20111214_010
BUDGET ANNEXE "AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE"- DÉCISION
MODIFICATIVE N°1

CONSIDÉRANT qu'au regard de l'exécution du budget annexe « aménagement numérique du territoire », il y a lieu de procéder aux réajustements suivants :

Suite à la modification des AE-AP / CP relative à l'ajustement de l'amortissement des subventions d'investissement suite notamment à l'encaissement du FEDER au cours du mois d'octobre 2011, il est nécessaire de comptabiliser l'ensemble des subventions d'investissement versées et ce, depuis leur année d'encaissement.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'instruction budgétaire et comptable M4,
VU le vote du Budget Primitif 2011 en date du 26 janvier 2011,

Le projet de budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes est arrêté pour un montant total de :

•213 312 euros en section d'exploitation:

•En recettes

•+413 312 euros au chapitre 042 (opérations d'ordre entre sections)

•- 200 000 euros au chapitre 74 (dotations et participations)

•En dépenses

•+ 213 312 euros au chapitre 611 (loyer d'exploitation)

•7 562 953 euros en section d'investissement:

•En recettes

•+ 7 562 953 euros au chapitre 13 (subventions d'investissement)

•En dépenses

•+ 7 149 641 euros au chapitre 23 (immobilisations)

•+ 413 312 euros au chapitre 040 (opérations d'ordre entre sections)

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

•- de bien vouloir approuver cette décision modificative N°1 du Budget Annexe pour l'année 2011.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte GIRONDE NUMÉRIQUE,

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N°20111214_010
BUDGET ANNEXE "AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE"- DÉCISION
MODIFICATIVE N°1

le 12 décembre 2011

Pour expédition conforme.

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondenumerique.fr